

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 23 JUILLET 2025

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

AVINENTI ANNINCÙ À A CUNVINZIONI D'UGHJITTIVI È
DI MEZI 2025-2027 TRÀ A CULLITTIVITÀ DI CORSICA È
"ALLINDÌ SAS" À TITULU DI L'ESERCIZIU 2025

AVENANT ANNUEL À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS 2025-2027 ENTRE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE ET "ALLINDÌ SAS" AU TITRE DE L'EXERCICE
2025

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet de proposer un avenant à la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027 (n° 25SACI7483 du 16/06/2025) établie entre la Collectivité de Corse via la direction de la culture et la société « Allindì SAS » (délibération n° 25/051 CP du 21 mai 2025) au titre de l'exercice 2025.

Cette convention vise à développer la plateforme Allindì, autour de la création cinématographique et audiovisuelle corse et méditerranéenne.

Bien que naturellement présent, le corse qui a vocation à occuper une place importante au cœur des pratiques cinématographiques et audiovisuelles, fait l'objet d'une attention particulière avec un projet et un budget spécifiquement dédié, en sus de la convention portée par la direction de la culture citée *supra*.

Ainsi, tels que mentionnés dans les articles 10 et notamment 4.3 de ladite convention, « si des subventions complémentaires devaient être attribuées pendant la durée de la convention par une autre direction de la Collectivité de Corse que celle de la direction de la culture (exemple direction langue corse), les délibérations et conventions ou avenants y afférents, viseront la présente convention et feront l'objet d'un budget dédié. »

À cet égard, cet avenant annuel entend adjoindre, à la convention pluriannuelle sus citée, les objectifs visés au titre de l'essor de la langue corse dans les activités « d'Allindì SAS », et actualiser ainsi les imputations budgétaires en y ajoutant les crédits afférents pour l'exercice 2025.

Le soutien financier sollicité par Allindì au travers du présent avenant, a pour but d'aider au financement des opérations de sous-titrage et de doublages pour lesquelles la maîtrise de la langue corse est une compétence technique indispensable à la réalisation de ces objectifs.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du prolongement du « Pianu 2020 : Pà a nurmalizazioni di a lingua corsa versu una sucità bislingua » (délibération n° 15/083 AC du 16 avril 2015) ainsi que du « Pianu Media & Lingua Corsa » (délibération n° 17/240 AC du 28 juillet 2017).

Créée en mars 2017, la société de production audiovisuelle : « Allindì SAS » développe 3 ans plus tard, en 2020, une plateforme de vidéos à la demande regroupant une sélection de films indépendants : courts et longs métrages ; documentaires ; séries ; collections et autres podcasts.

Cette plateforme de *streaming* est née d'une envie partagée de créer un espace de valorisation des œuvres corse et méditerranéennes. Comme son nom l'indique, néologisme construit sur l'adjectif « lindu », un des objectifs d'Allindì est de faciliter l'accès au patrimoine audiovisuel corse mais également à de nombreux films de qualité et primés, pour certains, dans des festivals partout dans le monde mais peu connus.

Allindì a décidé très tôt de mobiliser des moyens humains et financiers dédiés à la langue corse. La plateforme propose des films et des séries dont la langue originale est le corse.

Depuis deux ans, un accent particulier est mis sur l'acquisition d'œuvres, conçues ou doublées en langue corse, destinées à la jeunesse. Ceci participe de la volonté d'Allindì de créer les conditions d'adhésion des jeunes publics dans le temps, aux réalisations tournées vers une dimension linguistique.

En 2024, le corse représentait 35 % du catalogue disponible d'Allindì. À noter que 17 % des films en catalogue sont produits par des sociétés basées hors de Corse mais qui ont œuvré à la production de métrages en langue corse (Source « Allindì SAS »), soulignant ainsi la volonté permanente de la plateforme d'associer un maximum d'acteurs de l'audiovisuel au service du rayonnement du corse.

Par ailleurs, l'entrée récente de podcasts en langue corse et le renforcement de la présence de la série « Parolle d'eri » de l'association « Omi è lochi » permet de hisser la présence du corse à près de 40 % des œuvres disponibles.

« Parolle d'eri » est une série DVD qui rassemble des films réalisés à partir de 1989 dans le cadre d'une coproduction entre le Parc Naturel Régional de Corse, France 3 Corse et l'association « Omi è lochi ». L'objet est de collecter et de conserver au moyen de vidéos, la trace d'une culture populaire. Il s'agit de recueillir la parole des anciens, de la fixer et aussi de la transmettre. Ce patrimoine immatériel composé des savoirs, savoir-faire, légendes, chants, proverbes, anecdotes, récits, etc, constitue l'essentiel de la culture traditionnelle corse.

Dans son projet, Allindì priorise entre autres, la réalisation de sous-titrages de contenus en langues française ou étrangères ainsi qu'en langue corse.

Si le sous-titrage des films en corse présente un intérêt évident de valorisation et de promotion de la langue, le sous-titrage en français lui, dévoile un double avantage.

Le premier à visée pédagogique, est de permettre aux utilisateurs non-corsophones ou corsophones passifs, d'accéder à des contenus en corse tout en bénéficiant d'une aide à la compréhension. Le second, dans une optique d'internationalisation de la plateforme, facilite la diffusion de films, notamment en langue corse, à l'extérieur de l'île, en atténuant la difficulté du sous-titrage du corse dans une langue étrangère, grâce à l'existence préalable de sous-titres en français.

Allindì projette également la coproduction de films doublés en langue corse. La société envisage de rendre gratuit l'accès de la plateforme aux scolaires durant la semaine de la langue corse.

Allindì possède un site internet dédié (www.allindi.com) et deux applications mobiles (Android et IOS). La plateforme peut être aussi « *chromecastée* ». Le « *chromecast* »

est un appareil qui permet aux utilisateurs de « *caster* » du contenu sans fil depuis d'autres appareils. Ils peuvent ainsi regarder leurs films et leurs émissions TV préférés, leurs photos, leurs sites *Web* et bien plus encore sur leur téléviseur.

Par ailleurs, une application dédiée a été développée pour les abonnés des médiathèques : <https://mediatechi.allindi.com>

Près de 3 000 personnes ont déjà utilisé la plateforme. Quelque 500 abonnés permanents ont accès à l'intégralité des œuvres en s'acquittant d'un montant de 4 € /mois ou de 40 € /an. Le catalogue disponible s'enrichit chaque mois de nouveaux films.

Pour mener à bien ses projets relatifs à l'exercice 2025, « Allindi SAS » sollicite une aide :

- De 40 000 € HT sur un coût total de 62 500 € HT en investissement ;
- De 18 000 € HT sur un coût total de 22 500 € HT en fonctionnement.

Dans le cadre de la convention triennale d'objectifs et de moyens pour la période 2025-2027 contractée entre la Collectivité de Corse via la direction de la culture et « Allindi SAS » 25SACI7483 du 16/06/2025 (délibération n° 25/051 CP de la Commission Permanente du 21 mai 2025), au titre du soutien à la création audiovisuelle en langue corse tous supports notamment, et eu égard aux éléments exposés *supra*, je vous propose d'affecter à « Allindi SAS » les montants maximums suivants par voie d'avenant au titre de l'exercice 2025 :

- 40 000 € HT (quarante mille euros) en investissement ;
- 18 000 € HT (dix-huit mille euros) en fonctionnement.

Je vous propose également d'approuver le projet d'avenant afférent précisant les modalités d'exécution du projet présenté.

Ces sommes seront imputées aux crédits inscrits au budget primitif 2025 respectivement sur :

- Le programme 4313APD, fonction 588, chapitre 905, compte 2324 ;
- Le programme 4313AED, fonction 588, chapitre 935, compte 65742.

Vi pregu di dilibaranni.

Je vous prie de bien vouloir délibérer.